



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

### **Procès-verbal de la réunion du 09 mars 2015**

#### Ordre du jour :

1. Participation luxembourgeoise à des missions d'observation électorale de l'OSCE en 2015
2. 6730 Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014
  - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6731 Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Moldavie, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014
  - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6732 Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014
  - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 6696 Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet, signé à Bruxelles, le 19 février 2013
  - Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 et du 9 février 2015
7. Dossiers européens: adoption du tableau des documents transmis entre le 28 février et le 6 mars 2015
8. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry (remplaçant de M. Cruchten), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri (remplaçant de Mme Dall'Agnol), Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, observateur

M. Armand Muno, Ministère des Affaires étrangères et européennes (pour le point 1 de l'ordre du jour)

Mme Nadia Ernzer, M. Jean-Louis Thill, Ministère des Affaires étrangères et européennes (pour les points 2 à 4 de l'ordre du jour)

Mme Anne Goedert, Ministère des Affaires étrangères et européennes (pour le point 5 de l'ordre du jour)

M. Lex Kaufhold, Ministère de l'Economie (pour le point 5 de l'ordre du jour)

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Mme Chloé Murat, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

## **1. Participation luxembourgeoise à des missions d'observation électorale de l'OSCE en 2015**

Depuis deux ans, la procédure concernant les missions d'observation électorale de l'OSCE a été modifiée en ce sens que la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a donné son consentement à une liste de missions prévues pendant toute l'année. Ainsi, les missions d'observation électorale ont pu faire l'objet d'un seul règlement grand-ducal afférent. Ceci dans le but de raccourcir la procédure. En 2014, des élections imprévues en Ukraine se sont ajoutées à la liste des missions, de sorte que la procédure habituelle a dû être appliquée. Pour éviter ce problème en 2015 et compte tenu du fait que les missions d'observation électorale de l'OSCE sont communiqués à des délais de plus en plus courts, le gouvernement propose que la commission donne son accord de principe à des missions pas encore définies en avance pour 2015, et ceci dans les limites des crédits prévus par le budget. Un projet de règlement grand-ducal afférent sera déposé et suivra la procédure législative, conformément à la loi du 27 juillet 1992 sur les opérations pour le maintien de la paix.

Il s'avère en réponse à une question afférente que le gouvernement dispose d'un « pool » d'observateurs potentiels qui peuvent être déployés à court terme

pour chaque mission d'observation électorale.

Après discussion, la Commission donne unanimement son avis positif à cette initiative.

2. **6730** **Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014**
3. **6731** **Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Moldavie, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014**
4. **6732** **Projet de loi portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014**

Le rapporteur présente brièvement les trois projets de rapports qui sont composés de la même manière, contenant des chapitres sur la genèse et la nature de l'accord respectif. Pour les trois pays, il s'agit de passer de la politique de partenariat à l'étape de l'accord d'association. Les projets de lois ont été présentés en détail le 19 janvier 2015. L'agenda d'association comprend un volet politique et un volet économique (zone de libre échange complète et approfondie). Les trois pays ont déjà ratifié l'accord d'association. La ratification en Ukraine s'est faite en parallèle avec celle au Parlement européen le 27 juin 2014. Il est prévu que les 28 Etats membres ratifient l'accord d'association avec l'Ukraine avant le Sommet du Partenariat oriental de Riga le 20 mai 2015.

#### Discussion

Il s'avère en réponse à une question posée par le représentant de la sensibilité politique ADR que le volet de la zone de libre échange de l'accord d'association avec l'Ukraine n'entrera pas en vigueur avant le 31 décembre 2015. Des négociations en format trilatéral continuent pour pouvoir répondre aux préoccupations russes. Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer qu'il serait préférable d'attendre ces réponses avant de ratifier l'accord d'association. Le rapporteur ne partage pas cet avis et rappelle l'historique de la conclusion de l'accord d'association.

La commission adopte à l'unanimité les projets de rapports des projets de lois 6730 et 6731.

Le projet de rapport du projet de loi 6732 est adopté avec l'abstention du représentant de la sensibilité politique ADR. Compte tenu de la situation internationale, la commission propose un débat en séance plénière selon le modèle 1 du projet de loi 6732.

5. **6696** **Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet, signé à Bruxelles, le 19 février 2013**

Le projet de loi sous rubrique a été présenté en commission en date du 20 octobre 2014. Il est à souligner que la cour d'appel de la juridiction unifiée du brevet sera installée à Luxembourg. Le Grand-Duché mettra à disposition l'immeuble et le personnel administratif au cours des premières sept années. Après une période transitoire pendant laquelle les Etats participants contribuent financièrement, la juridiction unifiée du brevet sera autofinancée via des ressources propres.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

**6. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 5 et du 9 février 2015**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**7. Dossiers européens: adoption du tableau des documents transmis entre le 28 février et le 6 mars 2015**

Le tableau des documents est adopté avec la modification suivante :  
- le document COM(2015)99 sera transmis à la Commission de l'Economie.

**8. Divers**

En raison du calendrier des séances plénières, aucun membre de la commission ne pourra participer à la réunion d'Euronest les 17 et 18 mars 2015 à Erevan.

Le Président de la commission présente le calendrier des prochaines réunions de la commission :  
- entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen le lundi 16 mars 2015 à 9.00 heures ;  
- entrevue avec le Général Patrick de Rousiers, Président du Comité militaire de l'Union européenne, le vendredi 20 mars 2015 à 9.00 heures, suivie éventuellement d'une réunion jointe avec la Commission de la Famille au sujet de l'Immigration.

Luxembourg, le 11 mars 2015

La Secrétaire-administrateur,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel